



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

1-Commande publique

1-1 Achat d'une prestation

N°2023-61

Achat du spectacle
"D'Artagnan Hors-La-Loi" le
jeudi 12 octobre 2023 à
l'espace Louis Simon pour
2 représentations

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1°;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-32 du 11 février 2023 donnant délégation au Maire de prendre, dans la limite de 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et 214 000 euros HT pour les marchés de fourniture et de services, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le budget 2023,

Vu les crédits prévus au budget 2023,

Considérant la proposition de la Compagnie AFAG Théâtre - 24 rue de Jussieu - C/O Christophe Trehet - 76100 ROUEN, pour 2 représentations du spectacle "D'Artagnan Hors-La-Loi" le jeudi 12 octobre 2023 à l'espace Louis Simon ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De signer un contrat de cession des droits d'exploitation avec la Compagnie AFAG Théâtre - 24 rue de Jussieu - C/O Christophe Trehet - 76100 ROUEN, pour 2 représentations du spectacle "D'Artagnan Hors-La-Loi" le jeudi 12 octobre 2023 à l'espace Louis Simon.

ARTICLE 2 – DIT que le montant total de cette prestation s'élève à la somme de 9 864.25 € TTC.

ARTICLE 3 – DIT que les crédits inscrits au compte 311/6232/2412.222 sont prévus à cet effet et sous le bon de commande n° CV230026.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 16 mai 2023

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 16/05/23

de sa mise en ligne le : 16/05/23

de sa notification le :